

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À L'OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL
SUR LE CHANGEMENT DE VOCATION DE L'ANCIENNE
MAISON MÈRE DE LA CONGRÉGATION DES SŒURS
DES SAINTS-NOMS-DE-JÉSUS-ET-DE-MARIE**

MISE EN SITUATION

Le 29 janvier 2009, nous déposons à l'arrondissement d'Outremont, à la mairie de Montréal, à l'Office de consultation publique de Montréal, au Conseil du patrimoine ainsi qu'à la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une pétition comptant au delà de 600 signatures. Le but : refuser le changement de zonage qui permettrait à l'Université de Montréal de vendre le Pavillon 1420 Mont-Royal au Groupe Catania, pour y construire des condos de luxe.

Comme beaucoup de citoyens nous n'arrivions pas à comprendre la conduite de l'Université de Montréal dénoncée depuis près de deux ans dans les journaux par diverses personnalités du monde de l'enseignement, de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'histoire.

L'élément déclencheur qui a motivé deux « citoyens ordinaires » habitant Outremont depuis 32 ans à poser un geste concret aura été la lecture des propos du Maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, parus dans la livraison Hiver 2008-2009 du Bulletin d'information officiel de l'arrondissement Outremont, et je cite : « **Nous avons tous le pouvoir de changer les choses parce que tous ces petits gestes que nous posons s'additionnent et peuvent faire une grande différence.** »

Nous avons donc décidé de faire notre part et avons initié cette pétition. En quelques jours seulement, nous avons recueilli plus de 600 signatures et avons été surpris de constater à quel point il y a incrédulité et indignation face à l'attitude de l'Université.

Sans aucun effort additionnel, par le bouche à oreille ou par le réseau internet, nous avons recueilli 507 signataires additionnelles pour un total de 1110. Un très grand nombre de signataires sont de l'arrondissement d'Outremont, la plupart de Montréal. L'intérêt a même été suscité à l'extérieur de Montréal, la gestion du patrimoine touchant tous les Québécois.

Sans crainte d'exagérer, nous avons la conviction que ces mille personnes s'expriment au nom de dizaines de milliers d'autres.

TEXTE DE LA PÉTITION

PATRIMOINE MENACÉ - Couvent de la Congrégation des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

Depuis 1925, le Mont-Jésus-Marie marque de ses activités et de sa présence architecturale le flanc du Mont-Royal. Des générations de jeunes y ont reçu l'enseignement des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Quand ces dernières vendent leur édifice à l'Université de Montréal en 2003, elles sont confiantes que cette institution vouée à la préservation du savoir, à sa transmission et à son avancement saura sauvegarder le patrimoine qu'elles lui confient.

De plus, le 1420 boulevard Mont-Royal (Mont-Jésus-Marie) s'intègre naturellement au campus de l'UdeM par sa proximité avec lui et par son caractère architectural d'établissement d'enseignement. Ses espaces sont compatibles avec ceux de nombreux besoins à combler de l'Université tels bureaux, salles de cours, laboratoires secs, résidences pour étudiants, etc. La transaction est conclue en toute connaissance de cause et après une sérieuse étude de faisabilité. Des dépenses sont entreprises dans ce sens.

Or voilà que l'UdeM, à l'été 2007, choisit plutôt la revente de la propriété des sœurs au Groupe Catania qui envisage y aménager des condos de luxe. Cette nouvelle vocation transformera un bien collectif en bien exclusif. Elle impliquera d'altérer physiquement les lieux, agrandissement des fenêtres et du rez-de-chaussée du côté de la cour intérieure, murs-rideaux d'un seul tenant pour recouvrir l'ensemble des galeries typiques des anciens couvents, etc. Mais surtout, l'intervention fera fi du maintien de l'intégrité des fonctions. Elle effacera la mémoire de l'usage énoncée comme critère primordial de la conservation du patrimoine par la Charte de Venise. Ce document stipule : « Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions[1] ».

En conséquence, nous demandons par la présente que l'arrondissement d'Outremont tienne une consultation dans le but d'empêcher le changement de zonage qui permettrait une atteinte irréversible au bâtiment.

Que l'Université poursuive le projet initial qu'elle s'était donné en toute logique!
 Qu'elle ait en tête son devoir de mémoire!
 Que la ville agisse au plus tôt et consulte ses citoyens!
 Que ces citoyens restent sur la brèche!

Cette pétition est adressée à :

Mme Louise Roy, présidente
 Office de consultation publique de Montréal

Mme Marie Cinq-Mars, mairesse
 Arrondissement d'Outremont

Mme Madeleine Forget, responsable du patrimoine
 Ministère de la Culture des communications et de la condition féminine

[1] Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964) adoptée par l'UNESCO, Icomos, préambule 1965.

Micheline Cabana-Labelle, historienne de l'art cabanamimi@yahoo.fr

Pierre F. Labelle pflabelle@videotron.ca

MANDAT DE LA COMMISSION

Lors des trois séances d'information les 16, 17 et 18 février dernier, il a été constaté la profonde frustration des intervenants en apprenant que la consultation visait avant tout à « bonifier » le projet sans véritablement remettre en question le changement d'usage ou de vocation.

Qu'un éventuel référendum, limité aux quelques citoyens habitant les zones limitrophes au bâtiment, ne porte, comme nous l'a expliqué le représentant de la Ville, que sur des aspects mineurs et secondaires comme les places de stationnement ou l'aménagement paysager, est non seulement ridicule, mais insultant.

Il a été révélateur de constater que pendant ces trois soirées, aucune intervention n'a véritablement été favorable au projet sinon la possibilité de « verdir » le toit du bâtiment.

FINANCES

Venons-en à la position de l'Université qui ne voit dans la conservation du bâtiment ou sa conversion en condos de luxe qu'une question de sous, alors que les enjeux sont tellement plus importants.

Selon les dires du vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, les travaux déjà entrepris ont cessé en juillet 2006, les coûts des travaux devenant, semble-t-il, prohibitifs. Or l'Université s'est porté acquéreur de la gare de triage en mars 2006.

Il est donc impossible de dissocier les deux projets. La gare de triage aurait-elle contribué à rendre les rénovations plus difficiles? Plus coûteuses? Toujours est-il que les coûts seraient subitement passés de 3 000 \$ à 6 000 \$/m². Il aurait été intéressant de connaître l'évaluation de ce nouveau projet : coûts d'acquisition, de décontamination, de construction. Malheureusement, l'assistance n'a obtenu aucun chiffre puisque cette donnée, comme bien d'autres demandes en cours des séances d'information, relève de la direction universitaire et n'a pas à être dévoilée au public, ni aux professeurs. Difficile de ne pas penser au projet du CHUM et à celui de l'UQÀM. Il y a eu récemment l'annonce de programmes d'infrastructure par les gouvernements fédéral et provincial; a-t-on sérieusement évalué cette voie? Pour l'instant, ce que nous retenons de la démonstration, c'est que « si tu veux noyer ton chien, tu dis qu'il a la rage. »

BESOINS EN ESPACE

L'Université affirme qu'elle a de très grands besoins d'espace, et à court terme : 40 000 m²; elle en a déjà 20 000 avec le 1420 Mont-royal. L'espace est là, en sa possession, utilisable à très court terme, sur son terrain et en lien naturel avec le campus. Il est là à attendre qu'on l'utilise pour répondre à des besoins criants et immédiats maintes fois énumérés.

En ce qui touche l'évolution des clientèles universitaires, M. Breton nous a montré d'impressionnants tableaux pour nous illustrer une croissance de celles-ci : creux historique à la fin des années 1990, suivi d'une remontée en flèche avec progression constante jusqu'en 2015. Sauf qu'il faudrait faire parler les chiffres : tout d'abord, au moment du « creux », l'Université a entrepris, avec succès je crois, de créer de nouveaux programmes pour aller chercher de nouvelles clientèles; mais les nouvelles clientèles ne sont pas de la génération spontanée : si un étudiant vient à l'Université de Montréal, il ne s'inscrira pas à l'UQÀM ou à l'Université de Sherbrooke. D'autre part, on sait que l'augmentation des étudiants en sciences de la santé a un impact somme toute relatif sur le campus principal puisque ceux-ci fréquentent en grande partie le milieu hospitalier.

Nous croyons que la démographie nous enseigne plutôt qu'il faut prévoir une diminution globale de la clientèle universitaire, pour les raisons que l'on connaît.

ÉTHIQUE ET MORALE

Le projet de vente du 1420 Mont-Royal par l'Université de Montréal au Groupe Catania constitue une entorse grave au contrat moral liant l'Université à la Congrégation des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie. Bien qu'aucune disposition juridique ne semble l'indiquer, les religieuses étaient assurées lorsqu'elles ont vendu leur maison-mère à prix de faveur, que la mission d'enseignement du bâtiment allait se perpétuer. Il faut être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître l'existence de ce contrat moral.

Par ailleurs, la montagne et le campus universitaire sont des biens publics. On ne nomme pas des administrateurs pour se départir des biens publics, mais plutôt pour les gérer, les entretenir et les protéger. Peut-on laisser une administration de passage hypothéquer les générations futures?

J'aimerais citer Mme Monique Désy-Proulx qui, en réaction à cette vente annoncée, communiquait au *Devoir*, le 24 janvier 2007, la réflexion suivante : « **Les Québécois sont champions pour détruire ce qui fait la grandeur et la noblesse de leur passé. Pas besoin de guerre! On fait ça tout seuls...** »

EN CONSÉQUENCE :

- nous demandons respectueusement à l'Office de consultation publique de Montréal de recommander de ne pas modifier la réglementation qui pourrait permettre la vente de l'ancienne Maison-Mère de la Congrégation des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie située au 1420 boulevard Mont-Royal;
- nous demandons au Conseil de ville de Montréal et à son maire, M. Gérald Tremblay, de ne pas adopter le règlement qui autoriserait le changement de vocation de l'édifice;
- finalement, si toutes les interventions de la collectivité ne parvenaient pas à ébranler la Ville-Centre, nous demandons à la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, d'opposer un veto à cette transaction.

Micheline Cabana-Labelle
Historienne de l'art
Université de Montréal

Pierre Labelle
Professeur titulaire de clinique
Université de Montréal

Au nom des 1110 signataires de la pétition.

Les signatures obtenues après le dépôt de celle-ci à l'Office de consultation publique de Montréal le 29 janvier 2009, seront déposées séance tenante, lors de l'audition des opinions le 9 mars prochain.

NOTE :

J'ai été professeur à l'Université de Montréal pendant plus de 35 ans - de chargé de cours jusqu'à professeur titulaire - et j'ai été pendant huit ans directeur d'un département. Je suis membre à vie du Club du Chancelier pour les dons que j'ai personnellement versés au fil des ans à cette institution. Je n'ai donc pas beaucoup apprécié entendre que les professeurs sont là pour enseigner et que «nous, la Direction,» sommes là pour administrer.

Pierre Labelle